

<b>Séance du vendredi 7 avril 2006</b>
--

L'an deux mil six, le sept avril, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Président** : Jean-Claude LAMPE.

**Présents** : Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Marc DEBRIGODE.

**Absents excusés** : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL, Jacky LESUEUR.

BACARISSE Honorine est nommée secrétaire.

**1 – BUDGET 2006.**

Le Maire informe les conseillers qu'ils doivent délibérer sur l'augmentation ou non des 4 taxes, ainsi que sur les subventions versées aux associations.

**Délibération n° 6/2006 Vote des 4 taxes.**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à 6 voix pour, 1 voix contre et une abstention,**

**De ne pas augmenter les taux des 4 taxes suivantes pour l'année 2006, à savoir :**

- Taxe habitation	12.75 %	produit correspondant	25 768 euro
- Taxe foncier bâti	19.50 %	produit correspondant	21 333 euro
- Taxe foncier NB	17 %	produit correspondant	2 703 euro
- Taxe professionnelle	9 %	produit correspondant	1 854 euro

**soit un produit correspondant 51 658 euro**

**Charge** le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**Délibération n° 7/2006 Vote des subventions.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

**De verser les subventions suivantes sur l'année 2006, inscrite au compte 6574 du budget 2006 :**

A.D.M.R	115 euro
COMITE DES FETES	830 euro
COURCELLES DE FRANCE	30 euro
MYOPATHIE	30 euro
VESLARDANNES	30 euro

**Charge** le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

**2 – TRAVAUX MAIRIE.**

La première réunion de chantier se déroulera le jeudi 20 avril 2006 à 14 h 30. La fin des travaux est prévue fin mai 2007. Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission d'ouverture des plis réunie le 3 avril dernier, pour le rapport d'analyse des offres du second appel, a désigné les entreprises suivantes : Le Bâtiment Associé, Les Fermetures Christophe, La Fabric, S.A.F et Pascal Bressan. Le Conseil Municipal doit à présent délibérer afin d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises sus nommées.

**Délibération n° 8/2006 Signature des marchés réhabilitation mairie.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'appel d'offres ouvert lancé le 26/01/2006, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 03/04/2006 à 18h30 a décidé de retenir les entreprises suivantes présentant les offres économiquement les plus avantageuses conformément aux dispositions de l'article 53 du code des marchés publics.  
Les lots attribués par les membres de la Commission d'appel avec les montants correspondants (Tranches fermes, Tranches conditionnelles) sont les suivants :

Lot n°	Entreprise	TF	TC1	TOTAL
2	BATIEMENT ASSOCIE	19 996,00 €		19 996,00 €
4	FERMETURES CHRISTOPHE	14 725,00 €		14 725,00 €
04 bis	LA FABRIC	9 244,48 €		9 244,48 €
04 ter	SAF	15 688,96 €		15 688,96 €
6	PASCAL BRESSAN	14 306,62 €	1 186,25 €	15 492,87 €
TOTAL HTVA		73 961,06 €	1 186,25 €	75 147,31 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Autorise** le Maire à signer les marchés avec chacune des entreprises précisées ci-dessus.

**3 – ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LES AUNAIES.****Délibération n° 9/2006 Travaux de voirie ruelle du Jardin Michaut et Chemin des Aunaies.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de profiter des travaux de viabilisation de l'Association Foncière Urbaine, afin de terrasser les voies suivantes : ruelle du Jardin Michaut et le chemin des Aunaies ainsi que la pose d'un éclairage public ruelle Jardin Michaut. Un estimatif du coût des travaux a été réalisé pour un montant de 13 116 euro.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A 7 voix pour et 1 abstention décide de réaliser la réfection de voirie de la ruelle Jardin Michaut, A 4 voix pour, 4 voix contre : le quorum n'étant pas atteint, la réfection de voirie du chemin des Aunaies ne sera pas réalisée.**

**Les travaux de réfection de la ruelle Jardin Michaut seront inscrits sur le budget 2006 au compte 2315 opération 138.**

**Charge** le maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**4 – CONVENTION AVEC LE S.I.E.M.**

**Délibération n° 10/2006 Convention avec le S.I.E.M.**

*Le Maire informe le conseil municipal sur la construction d'un poste de transformation à l'intersection des rues des Grandes Années, Mozart et St Vincent. Afin de pouvoir déposer le permis de construire le Maire doit signer une convention avec le S.I.E.M.*

*Après avoir entendu lecture de la convention,*

*Le conseil municipal à l'unanimité,*

*Charge le maire de signer la convention ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

**5 – QUESTIONS DIVERSES.**

- *4 taxes : il serait intéressant de connaître les taux des 4 taxes locales des villages de la communauté de communes Champagne-Vesle, afin de se situer par rapport aux autres.*
- *Terrains communaux dans l'A.F.U : Monsieur le Maire devra faire effectuer un sondage du sol des terrains situés sur l'ancienne décharge.*  
*Monsieur Ronseaux demande si la vente des 4 terrains pourrait être étalée sur plusieurs années afin de créer une réserve foncière.*